



DELIBERATION N° 181/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE 2022-2024 AVEC L'ASSOCIATION POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION DE GUYANE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Monique AZER (Visio) - Serge BAFEAU, Conseiller - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elaine JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTONI → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Liser CLIFFORD - Eugène EPAILLY - Seedna DELAR - Christian FAUBERT - Serge FELIX - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale et de la CACL adoptée en juillet 2015 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que les priorités la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale (SICUS), sont les suivantes : l'accompagnement des porteurs de projet, l'insertion économique, le soutien à la parentalité et la médiation sociale ;

Considérant que le bilan de la convention 2019-2021 entre la CACL et l'Association pour l'Emploi et l'Insertion de Guyane a répondu aux objectifs quantitatifs et qualitatifs assignés à cette dernière ;

Entendu l'avis favorable de la commission « cohésion sociale et politique de la ville » réunie en séance le 1^{er} décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances/Fiscalité » le lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mardi 15 décembre 2021 ;

Entendu le Rapport N° 181/2021/CACL relatif à l'approbation de la convention triennale 2022-2024 avec l'Association pour l'Emploi et l'Insertion de Guyane (APEIG).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 181/2021/CACL** relatif à l'approbation de la convention triennale 2022-2024 avec l'Association pour l'Emploi et l'Insertion de Guyane (APEIG).

APPROUVE les orientations et la subvention fléchées dans le cadre de cette présente convention, soit un montant total de 414 000 euros pour la période triennale 2022-2024.

AFFECTE la participation de la CACL au titre de l'année 2022, d'un montant de 138 000 €, sur la ligne budgétaire qui sera prévue à cet effet : fonction 520, chapitre 65, article 6574 du budget 2022 de la CACL.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK